

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Dominique FONTENAILLE, 5^{ème} Vice-Président du SIOM,

Délibération n° :

DL17/2024

Objet :

Adoption du compte financier unique 2023 - budget public

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire-CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ;
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. VIGIER (titulaire - CPS) ; M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 18/06/2024

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **25**
VOTANTS : **27**

Délibération n°DL17/2024
Adoption du compte financier unique 2023 – Budget public

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et M57,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL52/2022 du 6 décembre 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° DL2/2022 du 7 février 2022 portant sur la candidature du SIOM à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU),

Vu la délibération n° DL20/2023 du 6 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 – secteur public,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2023,

Vu la note de présentation,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative de l'exercice 2023,

Considérant que le Président a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique 2023 « Budget Public » et que le comité syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

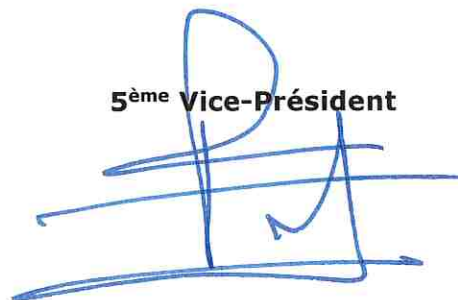
- **Approuve** la présentation du compte financier unique 2023 pour le budget « public » présenté en annexe.
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Palaiseau relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser :
 - ✓ En dépenses : 4 421 455.20 €
 - ✓ En recettes : 1 000 000.00 €
 - ✓ Soit un solde déficitaire de 3 421 455.20 €

- **Arrête** les résultats du compte administratif 2023 tels que résumés ci-dessous :
 - Excédent de la section de fonctionnement : 14 031 960.91 €
 - Excédent de la section d'investissement : 3 573 676.66 €
 - Solde des restes à réaliser : - 3 421 455.20 €
 - Soit un excédent global : 14 184 182.37 €

- **Autorise** le Président a signé l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2023 en vue de leur transmission.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

5^{ème} Vice-Président



Dominique Fontenaille

Pièce transmise en Préfecture le : - 2 JUIL. 2024
Affichée le : - 2 JUIL. 2024

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL17_2024
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	Adoption du compte financier unique 2023 - budget public
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-DL17_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20240702-DL17_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1258
nom original:		
Annexe dl 17 2024 CFU 2023 Budget Public.pdf	application/pdf	422666
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20240702-DL17_2024-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	422666
nom original:		
Annexe dl 17 et 18 CFU 2023 Info Financières.pdf	application/pdf	1476918
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20240702-DL17_2024-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	1476918
nom original:		
Note présentation dl 17 2024.pdf	application/pdf	498440
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20240702-DL17_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	498440
nom original:		
dl 17 2024.pdf	application/pdf	336550
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20240702-DL17_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	336550

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h08min31s	Dépôt initial

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	CFUPUBLIC_2023
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	adoption du compte financier unique 2023 - budget public
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-CFUPUBLIC_2023-BF

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20240702-CFUPUBLIC_2023-BF-1-1_0.xml	text/xml	1019
nom original:		
CFU-Secteur Public M57.pdf	application/pdf	272244
nom de métier:		
99_BU-091-200062321-20240702-CFUPUBLIC_2023-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	272244
nom original:		
flux-CFU_2023_M57.xml	application/xml	2778734
nom de métier:		
99_BU-091-200062321-20240702-CFUPUBLIC_2023-BF-1-1_1.xml	application/xml	2778734

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h10min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2024 à 16h15min06s	l'enveloppe 1057595 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juillet 2024 à 16h20min06s	
Acquittement reçu	2 juillet 2024 à 16h25min32s	Reçu par le miat le 2024-07-02